



Municipalité de
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Règlement 294-2021 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, un projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a été présenté et déposé. Ce règlement vise à remplacer le précédent règlement.

Le code d'éthique a pour objet d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles. Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie guideront les membres de tout conseil de la municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Le conseil municipal prévoit adopter le règlement en question à la séance ordinaire prévue le 11 janvier prochain à 19 h 30 à la salle municipale au 3338, rue Principale à Saint-Simon-les-Mines.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Simon-les-Mines, aux heures normales d'ouverture ou en ligne.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce 15^e jour du mois de décembre 2021.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et greffière-trésorière